



Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu

670, boulevard du Séminaire Nord, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec J3B 5M3

Téléphone : (450) 348-6853 Télécopieur : (450) 348-6856

Courriel : sehr@lacsq.org

AG1617-004

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

2016-2017

Le 20 juin 2017

INTRODUCTION

Chaque nouvelle année syndicale nous réserve de multiples surprises, un dossier se démarque et occupe l'agenda une partie importante de l'année et 2016-2017 n'a pas fait exception. Le dossier des grilles-horaires et des grilles-matières aura été au centre de nos préoccupations tout au long de l'année.

Une assemblée générale spéciale, convoquée en début d'année, aura donné le ton. Une salle comble, des interventions très senties et empreintes d'émotions, des décisions unanimes contre la proposition de la Commission scolaire (CSDHR) venaient de lancer les hostilités envers l'employeur.

Les enseignantes et enseignants du préscolaire, les titulaires et les spécialistes du primaire se sont opposés avec détermination et ils ont recherché des appuis auprès des parents afin de préserver une qualité d'enseignement des spécialités au préscolaire et au primaire.

Malgré un travail de recherche de solutions, afin d'éviter l'affrontement et même la confrontation, les enseignants ont accepté de présenter à la Commission scolaire des solutions de compromis préservant leurs préoccupations pédagogiques.

Toutes les enseignantes et enseignants du préscolaire et du primaire ont porté d'une même voix leurs craintes, leurs analyses et leurs solutions auprès des dirigeants et des membres des conseils d'établissement. Malgré des points de vue divergents avec leur direction, ils ont convaincu les parents de la pertinence de leurs arguments. Les parents ont entendu les préoccupations pédagogiques et ils ont partagé l'importance pour les enfants de recevoir un enseignement diversifié et de qualité tout au long de leur parcours scolaire.

On se souviendra longtemps de cette année syndicale où pour une première fois, les parents désiraient participer à nos assemblées syndicales, voulaient entendre et se faire expliquer la position différente de celle de la Commission scolaire avant de prendre des décisions sur les conseils d'établissement.

Jamais un dossier n'aura réuni autant de gens en faveur de notre lutte. Parents, journalistes, éditorialistes, tous partageaient le même point de vue pédagogique.

Pour atteindre une telle cohésion, il faut reconnaître l'engagement de tous les enseignants dans les écoles et le soutien inépuisable de toutes les personnes déléguées d'école.

Jour après jour, la lutte se poursuivait, d'une rencontre syndicale à une assemblée des commissaires, d'une dissidence signifiée à la direction à un vote unanime au conseil d'établissement contre la proposition de la CSDHR, tous unis pendant des mois à la même cause.

Pour des motifs différents, cette même opposition et cette même détermination se sont exprimées dans les écoles secondaires. Des enseignants, convaincus de proposer des alternatives pédagogiques à une organisation scolaire compromettant une qualité d'enseignement, auront suscité de vifs débats dans leur milieu.

Je tiens personnellement à vous remercier pour votre détermination et votre engagement auprès des élèves qui vous sont confiés, vous ne reculez jamais devant l'adversité lorsqu'il faut défendre des principes fondamentaux.

Depuis toutes ces années que je vous côtoie, les enseignantes et les enseignants du Haut-Richelieu, vous vous êtes toujours tenus debout et je vous en remercie.

Je salue les personnes déléguées qui portent si fièrement les préoccupations de leur école et transmettent si volontairement les points de vue syndicaux auprès de leurs collègues.

À tous les membres des conseils exécutifs, année après année, votre présence assidue et votre contribution sans faille à toutes les réflexions, analyses et prises de décision de votre organisation, auront permis d'aller toujours plus loin.

Le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu (SEHR) se porte bien, votre engagement en est la preuve et votre implication, un gage tangible pour l'avenir.

Jetons un regard sur les différents dossiers qui ont occupé le quotidien 2016-2017.

NÉGOCIATION NATIONALE

La nouvelle année scolaire a débuté avec la mise en place de notre nouveau contrat de travail. La convention collective nationale signée le 22 juin 2016, a enclenché le processus d'application des nouvelles règles. En effet, la rétroactivité de 1.5 % ainsi que le montant forfaitaire ont été versés dès la rentrée scolaire. Voici une liste, peu exhaustive, des changements survenus à divers moments de l'année :

- Diminution du ratio au préscolaire de 18-20 à 17-19 élèves et ouverture de 2 nouvelles classes de maternelle 4 ans. Ces nouvelles mesures permettront l'ouverture de 5 nouveaux postes dans le champ du préscolaire (02).
- Ajout de 10 postes en formation professionnelle pour l'année scolaire 2017-2018. Les nouveaux postes seront offerts en respectant des balises objectives, soit l'historique et la viabilité du département :
 - Cinq (5) postes en Santé;
 - Trois (3) postes en Électrotechnique;
 - Un (1) poste en Administration, commerce et informatique;
 - Un (1) poste en Soudage, montage.
- Une hausse de 50 % pour les sommes allouées en soutien à la composition de la classe au Secteur jeunes (intégration des élèves TC).

Malgré les besoins toujours aussi grand pour soutenir l'intégration, il est préoccupant de constater que dans plusieurs milieux des sommes d'argent s'accumulent d'année en année. Il faudra être vigilant et déployer des moyens pour une utilisation maximale de cet argent avant de se faire dire que nous criions au loup, et que les besoins ne sont pas aussi criants que ce que nous tentons de le démontrer.

- Avec la fin de l'année scolaire, les journées de maladies monnayables (6) restantes seront payées.
- Lors d'un décès, le report d'une journée pour assister aux funérailles a suscité beaucoup de questionnements.
- Nous ne pouvons passer sous silence l'annexe XLVII, maintien à la convention collective nationale, dû à la détermination et l'insistance positive du Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu.
- Les modifications à notre régime de retraite ont suscité de l'inquiétude auprès de plusieurs enseignants en fin de carrière. Notre ressource au dossier, Éric Plourde, a pu répondre à leur interrogation et chercher avec eux les meilleures stratégies à appliquer dans leur dossier.
- Nous avons reçu les versements salariaux, tels que prévus à l'entente : le forfaitaire, le 1,5 %, le 1.75 %.

À la fin de chaque négociation, un bilan est réalisé à la Centrale (CSQ) et à la Fédération (FSE). Nous avons participé, tout au long de l'année, à cette réflexion. Les bilans sont d'un grand réalisme, tant les points forts que les faiblesses vécues ont été nommés. Un bilan qui ouvre une réflexion à entreprendre avant la prochaine négociation. Il faudra faire de la place à l'agenda, dès l'an prochain, pour participer activement à cette première étape de négociation nationale 2020.

NÉGOCIATION LOCALE

Première année d'un engagement entre la Commission scolaire des Hautes-Rivières et du Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu pour les cinq (5) prochaines années.

Après plusieurs années (4 ans) de lutte syndicale, nous pouvons goûter au résultat de l'entente intervenue entre les deux parties.

Nous aurons donc convenu d'arrangements locaux pour permettre, dans un premier temps, le report d'une semaine du mois d'août en hiver ce qui permet la relâche au mois de mars.

Deuxièmement, s'appliquaient, pour la première fois, les nouveaux motifs pour les congés spéciaux :

- Visite médicale
- Visite chez le dentiste
- Maladie grave de la conjointe, du conjoint, d'un enfant...

L'élargissement des motifs pour l'utilisation de ces 3 jours a entraîné beaucoup de confusion tant chez l'employeur que chez les enseignants. Les premiers mois de l'année, nous aurons permis d'éclaircir les nouvelles règles et de préciser les procédures d'utilisation.

Notre collègue Gislain Tardif a patiemment répondu à toutes les interrogations et il a acheminé à la Commission scolaire les dérivés dans la nouvelle application.

Il faudra continuer à informer et à soutenir les enseignants, car l'utilisation efficiente de ces journées devient un gain dans nos conditions de travail!

RELATIONS DE TRAVAIL

Après avoir vécu 4 ans de relations tendues entre la Commission scolaire et le Syndicat et avoir réussi à obtenir une entente de 5 ans sur les arrangements locaux, nous avons débuté l'année en pensant que l'année syndicale 2016-2017 serait plus douce et moins exigeante.

Cependant, dans le monde syndical, il n'y a pas de petites années. Et celle que l'on vient de terminer en est la preuve. Dès la rentrée, nous avons un rendez-vous important notamment en ce qui concernait l'inversion des horaires et l'aménagement de la grille-horaire que la Commission scolaire voulait modifier pour la rentrée 2017-2018.

INVERSION DES HORAIRES

Afin de connaître la position des membres, nous avons procédé, dans un premier temps, à une large consultation électronique auprès des membres concernant spécifiquement l'heure de début des classes.

En choisissant pour une première fois le sondage électronique, nous souhaitons rejoindre le plus de membres possible pour leur permettre de se prononcer à propos d'un dossier qui risquait de chambouler leur mode de vie. Rappelons-nous qu'en 2004, la Commission scolaire avait envisagé de changer l'horaire du primaire et du secondaire avant de faire volte-face à cause de l'opposition des parents.

Nous appréhendions la controverse qu'aurait pu soulever à nouveau cette modification.

Ce nouveau mode de consultation ne pourra s'appliquer à tous les dossiers. Le changement d'horaire de travail, reposant sur certaines considérations pédagogiques, reste un choix très individuel selon ses habitudes et ses exigences personnelles. C'est pour ces considérations que nous avons choisi le mode électronique pour connaître la position des enseignants. Une marche à suivre détaillée a été présentée à l'assemblée générale. La consultation a eu lieu durant la 1^{re} semaine d'octobre via notre site Internet. Pour celles et ceux qui étaient moins à l'aise avec cette méthode, il était possible de venir voter de manière traditionnelle en se présentant au bureau du SEHR.

Cette façon de fonctionner nous aura permis de rejoindre un nombre record, plus de 900 enseignantes et enseignants se sont prononcés, dont une majorité en faveur de l'inversion des horaires. Nous pensons que ce résultat entrainerait des grincements de dents dans le camp du « non », mais les enseignantes et les enseignants se sont ralliés à la décision majoritaire.

GRILLES-HORAIRES PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE

En procédant à l'inversion des horaires, la CSDHR annonçait, du même souffle, son intention de modifier la grille-horaire du préscolaire et du primaire afin de s'approcher du temps moyen d'enseignement prévu à la convention collective et ainsi économiser plus de 1 million de dollars.

Il faut se rappeler que depuis plus de 30 ans, l'employeur avait choisi de confier l'enseignement des spécialités à nos enseignants spécialistes formés pour les enseigner.

Dès le début, le Syndicat a dénoncé ce changement de pratique qui ne sert qu'à économiser 1 million en retirant un service qu'on avait choisi, pour le bien de nos élèves. Nous avons entrepris plusieurs actions depuis le début de cette histoire afin de présenter notre point de vue :

- Le 20 septembre, le Syndicat consulte les enseignants du préscolaire et du primaire afin d'obtenir leur position sur les grilles-horaires. La proposition de la Commission scolaire est rejetée à l'unanimité. On annonce la mise en place d'un comité d'enseignants pour réfléchir à des propositions alternatives;
- Le Syndicat fait parvenir à l'employeur le rejet unanime de l'assemblée de secteur préscolaire et primaire à propos des nouvelles grilles-horaires;
- Des rencontres du comité ont lieu au début du mois d'octobre pour l'élaboration de solutions alternatives à soumettre à la Commission scolaire. Trois propositions ont été transmises en date du 17 octobre. Deux ont été refusées et la troisième reçue avec froideur;
- En date du 26 octobre, une réponse était attendue par la Commission scolaire afin de faire le point avec les membres de l'assemblée générale du 8 novembre. La réponse n'est venue qu'en date du 15 novembre et elle fut négative, bien entendu;
- Entre le 17 octobre et le 15 novembre, des entrevues avec la radio et les journaux locaux ont été réalisées par la présidente du Syndicat;
- Au conseil des personnes déléguées du 29 octobre, le Syndicat recrute des enseignants pour participer aux consultations sur la réussite éducative de novembre et pour porter les inquiétudes des enseignants sur l'éducation;
- Les 14, 21 et 24 novembre, 10 enseignants et 3 libérés syndicaux participent aux consultations publiques sur la réussite éducative. C'est l'occasion pour plusieurs d'entre eux (Jacinthe Côté, Sébastien Gauthier, Sophie Hovington, Madone Benoit) de rencontrer le Ministre en entretien privé pour lui soumettre, entre autres préoccupations, les doléances des enseignants de la CSDHR envers les changements de la grille-horaire;
- Le 15 novembre, les doléances des spécialistes et des titulaires ont été transmises par les membres et la présidente du Syndicat à la séance du conseil des commissaires. Une approche auprès de la présidente du comité de parents a été réalisée lors de cette soirée afin de fixer une rencontre, qui a eu lieu le lundi 28 novembre. Un entretien avec le comité de parents de la CSDHR a été sollicité;

- Le 16 novembre, une pétition est lancée dans les écoles, à l'occasion de la rencontre de parents pour la remise du premier bulletin et sur les réseaux sociaux afin de sensibiliser les parents aux changements qui accompagneront la nouvelle grille-horaire. La Commission scolaire empêche la diffusion de la pétition dans les écoles et récupère même, via les directions, certains documents;
- Le 18 novembre, une mise en demeure est envoyée à l'employeur pour lui demander de remettre les documents saisis;
- Un communiqué est émis en date du 17 novembre afin d'informer à nouveau, les enseignants, les médias et la population sur la problématique;
- D'autres entrevues avec les médias locaux sont réalisées afin d'assurer un suivi de l'évolution (ou la non-évolution) du dossier.

Malgré toutes les actions entreprises, la Commission scolaire refuse toujours de tenir compte de nos doléances et persiste dans sa modification de la grille-horaire.

- Le 20 décembre, lors d'une séance des commissaires, nous sollicitons une ultime rencontre avec le directeur général et la présidence de la Commission scolaire pour soumettre une proposition qui atteint 1 million d'économie au primaire et un investissement de 100 000 \$ au préscolaire.

On nous accorde une rencontre avec les ressources humaines et les services éducatifs pour présenter notre dernière proposition.

- Nous devons attendre à la fin janvier pour se faire confirmer qu'il refuse la proposition car l'objectif de 1 million n'est pas atteint;
- Après ce refus, les échanges se poursuivront dans les écoles, afin d'élaborer des propositions à être approuvées par les conseils d'établissement;
- Afin de rejoindre les parents et de les interpeler face à cette situation, la démarche d'information se poursuivra dans les médias locaux. Nous continuons à dénoncer cette restructuration sur la base d'arguments pédagogiques;
- Un travail colossal est réalisé dans les écoles, les enseignants du préscolaire, les titulaires et les spécialistes s'unissent pour porter d'une même voix une proposition préservant l'enseignement des spécialités par les spécialistes;
- Ils rejettent unanimement la proposition de la CS portée par la direction, ils enregistrent leur dissidence et interviennent massivement lors des rencontres des conseils d'établissement;
- 94 % des conseils d'établissement adhère à l'argumentation des enseignants et ils rejettent la proposition de la direction;
- La CS leur demande de reprendre le vote et les menace de se substituer à leur décision s'ils n'approuvaient pas la proposition de la direction;
- Malgré la menace, les parents s'informent et veulent comprendre leurs droits. Ils sollicitent des rencontres auprès du Syndicat, afin de prendre une décision éclairée;

- Les conseils d'établissement rejettent pour une 2^e fois et certains pour une 3^e et 4^e fois la proposition de la Commission scolaire;
- Les commissaires mettent leur menace à exécution. Ils se substituent à 34 des 36 conseils d'établissement;
- Dans le but de protéger les droits des conseils d'établissement et les pouvoirs dévolus par la Loi de l'instruction publique (LIP), le SEHR s'engage à soutenir les CÉ qui contesteraient la décision des commissaires;
- Des rencontres entre nos avocats et des membres des conseils d'établissement s'enclenchent;
- Des démarches juridiques se mettent en branle :
 - Une demande en sursis est déposée à la cour supérieure pour suspendre de façon urgente la décision des commissaires. Demande non retenue par la Cour;
 - Une demande en injonction interlocutoire est entendue le 3 mai;

La juge Claude Dallaire doit rendre sa décision sous peu, sur la nécessité de suspendre la décision des commissaires et d'imposer le statu quo, pour l'année scolaire 2017-2018 et ce avant l'audition en pourvoi judiciaire sur le fond du dossier :

- Les commissaires pouvaient-ils se substituer aux conseils d'établissement qui avaient refusé d'approuver la grille-horaire de la CS?
- La définition de modalités d'application du régime pédagogique, entre autre, est-ce que la grille-horaire est une des modalités du régime pédagogique?

Nous sommes conscients de l'impact d'une telle décision sur l'organisation scolaire, mais nous sommes persuadés de la justesse de notre démarche dans la défense des droits des conseils d'établissement et particulièrement ceux des enseignantes et enseignants.

GRILLES-HORAIRES SECONDAIRE

Face aux changements qui seront implantés l'an prochain il y a de la grogne aussi au secondaire. Sans que la problématique ne soit la même, les enseignantes et les enseignants du secondaire voient également des inconvénients se pointer à l'horizon dans l'organisation de leur journée de travail. En effet, l'amplitude de leur horaire de cours est sur le point de s'allonger jusqu'à 40 minutes de plus par jour. Pour les enseignantes et enseignants, l'allongement, particulièrement de l'heure du dîner, risque d'entraîner une problématique d'absentéisme plus élevée l'après-midi. Plusieurs conseils d'établissement du secondaire, après avoir refusé la proposition de la direction, ont trouvé des adaptations nécessaires pour approuver la 2^e fois la proposition soumise.

Seul le conseil d'établissement de l'école secondaire Chanoine-Armand-Racicot, a refusé à trois (3) reprises la proposition de la Commission et approuvé la proposition innovatrice du personnel de l'école proposant une solution qui permettait de réaliser dans la dernière heure des activités

pédagogiques et de concurrencer l'école privée qui draine un grand nombre de nos élèves en fragilisant notre école publique.

Malgré des plaidoyers éloquentes, les commissaires se sont campés une fois de plus dans leur totalitarisme.

Un pourvoi judiciaire vient d'être déposé réclamant la suspension de la décision des commissaires et l'application de la décision approuvée par le conseil d'établissement de leur école.

JAMAIS LA DÉMOCRATIE SCOLAIRE N'AURA ÉTÉ AUSSI BAFOUÉE

À chaque conseil des commissaires, de l'année scolaire 2016-2017, nous avons avisé, dans les délais raisonnables, la présidente de la Commission scolaire de notre présence et demandé de tenir la rencontre dans une salle assez grande pour accueillir toutes les personnes présentes.

Jamais la Commission scolaire n'a fait le choix d'accueillir et d'entendre tout le monde. Elle s'est confinée dans ses locaux en limitant la présence à moins de 40 personnes pour ses audiences publiques.

De plus, un garde de sécurité et parfois même des policiers gardaient les portes closes de cet édifice lors des audiences publiques. Entrer à la Commission scolaire c'est aussi difficile que de franchir un « bunker ». Nous sommes pourtant des enseignants pacifistes!

Leur attitude provoquante est très loin d'une démocratie scolaire saine.

Le geste le plus disgracieux, joignant l'insulte à l'injure est cette soirée du 28 mars 2017 où un traitement de faveur a été accordé aux directions d'école afin qu'elles puissent entrer dans la salle des commissaires avant le public et par la porte de service. Non seulement il n'y avait pas assez de place pour les gens qui s'étaient déplacés, il ne restait que 4 places restantes pour les enseignants et les parents. Ce scénario orchestré de toute pièce, n'était autre chose que de bloquer l'accès à une rencontre publique.

Cette façon de faire par la CSDHR est inacceptable. Nous devons continuer de dénoncer cette attitude anti-démocratique partout où nous le pouvons. Le Ministre doit continuer d'être informé de la fermeture de cette Commission scolaire lors des débats publics.

DOSSIERS EN LITIGE

- Entente grief TED;
- Surveillance d'examens (entente);
- Projet personnel : Audition le 20 juin 2017;
- Grief EHDAA;
- Auditions 2016-2017;
- Demandes d'expertises pour les membres;
- Dossiers TAT.

AUDITION DE GRIEF

Beaucoup de temps réservé pour la préparation et l'audition du grief EHDA. Tous les efforts ont été fournis pour accorder tout le temps nécessaire pour l'audition de d'autres dossiers en litige. Chaque journée d'audition exige le même temps en préparation des témoins. Un travail souvent réalisé dans l'ombre, car il se réalise souvent loin des feux de la rampe.

Nous obtenons souvent des règlements hors Cour, mais par la suite il est difficile de faire appliquer l'entente intervenue. Lorsque nous obtenons une décision arbitrale, souvent seules les personnes concernées par le litige sont informées des gains obtenus. Nous devrions faire état des résultats de nos auditions d'une façon plus soutenue.

Voici la liste des dates d'auditions :

# DOSSIER	NOM	DATE	PRÉSIDENT
2015-0002522-5110 2015-0002539-5110	Grief EHDA		Côté André C.
		2016-09-27	
		2016-10-11	
		2016-11-02	
		2016-11-03	
		2016-11-10	
		2016-11-11	
		2016-11-16	
		2016-11-17	
		2016-12-01	
		2016-12-02	
		2017-01-19	
		2017-01-20	
2015-0003882-5110 (Entente)	TED Élèves (groupe formation)		Fabien Claude
2015-0004604-5110	Frais de déplacement		Lavoie André G.
		2016-10-14	
		2016-11-21	
		2016-11-30	
2015-0001934-5110 (Entente)	Surveillance d'examen		Nadeau Denis
		2016-06-17	
2015-0003863-5110 Sentence arbitrale Révision judiciaire déposée	Projets personnels- Tâche éducative		Ranger Jean-René
		2016-06-08	

EHDAA

OPÉRATION PORTRAITS DE GROUPE

Comme à chaque année, nous demandons aux enseignantes et aux enseignants de remplir le document afin de s'assurer d'être inclus dans un règlement futur du grief EHDAA 2016-2017. Le document s'adresse à toutes les enseignantes et tous les enseignants qui intègrent des élèves et que le service rendu est insuffisant.

Encore cette année, nous avons reçu un nombre très grand de demandes, ce qui confirme les difficultés vécues dans les milieux.

GRIEF EHDAA 2014-2015, 2015-2016

Nous avons poursuivi les auditions à un rythme soutenu tout au long de l'année.

Les auditions se poursuivront l'an prochain. Après avoir fait entendre nos 25 témoins, c'est maintenant à la CSDHR de faire sa preuve en démontrant qu'elle a fourni à chaque élève le service nécessaire. À suivre l'an prochain, en espérant une décision au cours de l'année 2017-2018.

DOCUMENT CONJOINT SUR LES PROCÉDURES D'IDENTIFICATION

Nous avons eu quelques échanges avec les représentants de la Commission scolaire.

Après quelques allers-retours, il n'y a pas eu d'entente sur un nouveau document. Celui en date du 16 janvier 2014 est encore pertinent.

MODÈLE RAI

L'expérimentation a débuté cette année dans trois écoles (Bruno-Choquette, Alberte-Melançon et St-Michel), un comité de pilotage a assuré un suivi des travaux réalisés. Notre collègue Gislain Tardif, en remplacement de Marie-France Papineau, a participé aux différentes rencontres. Il s'assure d'éviter les dérives et que la mise en place ce modèle se fasse dans le plus grand respect de l'autonomie professionnelle des enseignants. En 2017-2018, trois (3) autres écoles se joindront à l'expérimentation. (Sacré-Cœur (Iberville), Capitaine-Luc-Fortin et une dernière à être confirmée)

PLAN DE LA RÉUSSITE

Parallèlement au projet de Loi n° 105, le ministre de l'Éducation a annoncé une tournée des régions pour effectuer une vaste consultation publique sur la réussite éducative en vue d'élaborer sa nouvelle politique en éducation constituant le point d'ancrage des mesures qui seront mises en œuvre au cours de la prochaine décennie par les décideurs.

La démarche de consultation était fondée sur trois axes et sur des thèmes issus des principaux constats de la recherche :

1. L'atteinte du plein potentiel de tous les élèves;
2. Un contexte propice au développement, à l'apprentissage et à la réussite;
3. Des acteurs et des partenaires mobilisés autour de la réussite.

Plusieurs modalités de consultation ont été prévues pour donner la parole à tous les citoyens qui s'intéressent à la question :

- Une consultation en ligne sur le site Web du Ministère a été lancée à l'automne;
- Des consultations régionales où nous avons participé se sont déroulées au mois de novembre;
- Une consultation nationale début décembre, la CSQ et la FSE-CSQ ont participé et ont fait valoir leurs préoccupations.

Nous sommes toujours en attente de l'annonce de cette politique par le ministre Proulx.

Date prévue pour la sortie de la nouvelle politique : 21 juin 2017.

Un grand chantier pédagogique s'ouvre pour la rentrée.

CONCLUSION

C'est avec beaucoup d'émotion que j'écris ces dernières lignes du rapport de l'année 2016-2017, car effectivement c'est aussi le dernier de ma carrière. Je quitte sereine, contente et fière du chemin parcouru. Mais on ne peut fermer les livres de notre vie professionnelle et syndicale sans verser une larme, surtout émotive comme je suis.

La confiance que vous m'avez manifestée au cours de ces 26 ans de carrière syndicale, restera à jamais gravée dans mon cœur. Vous représenter, vous défendre et mettre mes talents à votre service, chers membres, a été un honneur et un privilège.

Pour mener toutes les luttes, défendre tous les dossiers, cela prenait des équipes fortes et j'ai eu ce privilège d'être entourée de gens exceptionnels tout au long de ma carrière. Plusieurs se souviendront de Robert Godin, d'Yves Landry et Michel F. Gagnon, Robert Delorme et même de Michel A. Gagnon, des hommes qui m'ont pris sur leurs ailes pour me porter bien haut dans le monde syndical. Sans leur support je ne serais pas la femme que je suis. Ils m'ont partagé leurs connaissances, leur aide et leur expérience. Je leur dois tellement, merci Messieurs.

Avec leur départ à la retraite, nous avons construit une nouvelle équipe, Gilles Saindon, Aline Tétreault, Éric Plourde et ces dernières années Gislain Tardif, ensemble nous avons cherché nos repères, développer notre expertise, vous me trouviez senior et je me sentais si bien entourée à vos côtés. Nous avons pris ensemble les destinés du Syndicat. Dans la joie, la rigueur nous avons exploré de nouveaux dossiers toujours déterminés à défendre l'injustice. Nous avons embrassé à bras le corps des dossiers souvent controversés, jamais nous avons eu peur de l'affrontement. Nous étions ensemble debout devant l'employeur à porter fièrement les mandats confiés par les membres.

Notre transparence et notre audace auront marqué toutes ces années à militer côte à côte avec les membres.

J'ai la chance de travailler avec l'équipe du renouveau! Éric, Gislain, Ysabel et Guillaume. Pendant ces derniers mois, nous avons ri, réfléchi, analysé et réalisé de bien belles choses. Nommer les arrangements locaux, la négociation nationale et la grille-matières, c'est résumer les derniers moments intenses passés ensemble. Votre initiation est terminée, vous avez appris à la dur, mais ensemble nous avons accompagné fièrement les membres dans des dossiers vraiment exigeants. Votre soutien indéfectible m'aura permis de vivre les derniers moments de ma carrière sous les feux de la rampe.

Je ne peux terminer sans prendre un moment privilégié pour parler de mon collègue Éric. Pendant plus de 25 ans, nous avons cheminé ensemble dans les différentes instances syndicales. Éric m'a toujours poussée à la réflexion et à l'action. Toujours prêt à franchir les portes closes pour défendre toutes les injustices.

Nous avons souvent osé ensemble là où plusieurs auraient tourné le dos. Ensemble, je me sentais indestructible, complémentaire, le Yin et le Yang professionnel. Éric ça a été un plaisir de travailler avec toi pendant toutes ces années. Tu ne seras jamais aussi préparé pour prendre le flambeau et poursuivre là où je quitte. Tu as une équipe prête à t'épauler et des membres qui ont confiance en toi. À toi maintenant les rênes du Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu. Bon succès, cher collègue!

J'ai une pensée toute particulière pour Diane et Mélodie, nos deux secrétaires et toutes celles qui sont passées avant vous. Vous saviez mettre en lumière le travail que je réalisais. Vous m'avez tellement aidée à rendre les choses plus faciles. Toujours prête à simplifier ce qui était compliqué pour moi. Vous saviez rendre beau, ce que je faisais souvent dans la tourmente et dans la hâte. Vous avez respecté mes bulles, mes distractions et même mes réactions parfois trop vives dans les moments de tension. Merci pour votre discrétion et votre soutien pendant toutes ces années.

Je termine en remerciant mes enfants, qui ont toujours accepté de me partager avec les membres. Ils ont toujours eu admiration et respect pour mon travail. Jamais ils ne m'ont reproché mes absences et les exigences de madame la présidente. Ils savaient que j'aimais mon travail et les enseignants que je représentais. À Olivier, Maude, Marie-Maude, Juliette et Félix, merci d'enseigner ma vie. Je rentre à la maison.

Au revoir, j'ai tant aimé le travail que vous m'avez confié.

Solidairement,



Jacinthe Côté, présidente